

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4078)

Adopté

AMENDEMENT

N° 501

présenté par

Mme Avia, rapporteure et M. Boudié, rapporteur

ARTICLE 19 BIS

À la première phrase de l'alinéa 46, substituer aux mots :

« favorisant la »

les mots :

« en matière de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement rétablit la rédaction du dispositif relatif à l'évaluation des risques systémiques dans sa version adoptée par l'Assemblée nationale - la rédaction issue du Sénat se révélant trop restrictive.